

**S’AFFILIER
À LA LIGUE DE
L’ENSEIGNEMENT
DE L’AIN**
.....
Guide pratique
Saison 2022 / 2023



LA PROCÉDURE D'AFFILIATION

I. Pour s'affilier une première fois, contactez votre service Affiliation :
affiliation@fol01.org / 04.74.23.80.12.

II. Pour renouveler votre affiliation, connectez-vous à Webaffiligue :
www.affiligue.org

AFFILIGUE.ORG

Un outil pour simplifier l'affiliation

Affiligue.org est une application web gratuite pour faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérent.e.s. Il permet :

- Un accès 24h/24h, 7 jours sur 7, depuis un ordinateur, une tablette ou un **smartphone**
- De gérer les données de vos adhérent.e.s et de vous faciliter les demandes **d'adhésions**
- D'accéder à des informations de votre **fédération**
- De suivre l'enregistrement de vos adhésions par la fédération à **J+1**
- D'imprimer des copies de cartes **d'adhésions**
- D'extraire des fichiers de vos adhésions (papier ou **informatique**)
- De communiquer directement avec vos adhérent.e.s, *via* une boîte mail **intégrée**





L'APAC ASSURANCES

Une assurance adaptée aux besoins des associations

Quelle que soit la vocation de votre association (activités culturelles, sportives, civiques, sociales ou de loisirs), vous avez le droit d'être parfaitement assuré. Pour cela, la Ligue de l'Enseignement a créé l'APAC Assurances (**Association Pour l'Assurance Confédérale**), l'assurance des associations.

Parfaitement adapté à la vie associative, ce dispositif d'assurances développe des solutions efficaces fondées sur la solidarité mutuelle.

Le service "APAC Assurances" de la Ligue de l'Enseignement fonctionne au travers de trois composantes : L' APAC chargée de procurer aux associations et à leurs membres toutes les garanties nécessaires à leur fonctionnement, la MAC (Mutuelle Accident Confédérale) qui procure aux adhérents la garantie "corporel" et Le LIGAP qui négocie auprès des assurances les contrats répondant aux besoins recensés par l'APAC.

L'assurance est un élément majeur de la sécurisation du déroulement de vos activités.

Rappels de principes

> Il n'y a pas d'assurance dans l'affiliation d'une association. En adhérant à la Ligue de l'enseignement, les membres d'une structure affiliée participent à la couverture de l'association dont ils sont membres. Ils acquièrent les garanties de la **Multirisque Adhérents Associations (M.AA)** pour eux, pour leur association.

> la **fiche diagnostic est obligatoire**. Elle doit être remplie et/ou mise à jour par vos soins chaque année.

Vous devez, soit la compléter et/ou la modifier en même temps que vous faites votre ré-affiliation. Pour vous connecter, utilisez le code d'accès fourni par l'APAC :

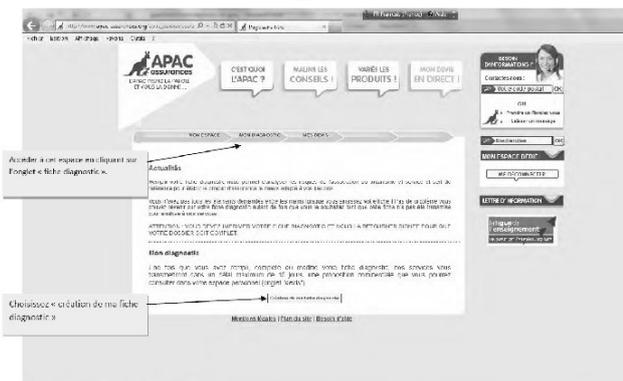
www.apac-assurances.org

LA FICHE DIAGNOSTIC APAC : une étape incontournable

Renseigner la fiche diagnostic, en déclarant les activités (régulières ou temporaires) organisées et ses participants (adhérents, usagers,...) est obligatoire pour toutes les associations et répond à l'obligation légale de l'article L.113-2 du Code des Assurances.

Elle permet de connaître parfaitement les associations et leurs activités, et de vérifier les effectifs des membres ou usagers qui sont des critères de tarification. A partir de son étude, le service souscription de l'APAC pourra proposer un devis (= convention d'assurance personnalisée (**C.A.P.**)), conforme à la réalité du risque.

Lorsque l'analyse de la fiche diagnostic conclut à la nécessaire souscription d'une convention d'assurance personnalisée, les garanties de la MAA sont acquises à compter de l'acceptation de ce contrat d'assurance complémentaire.



- > Pour obtenir votre mot de passe pour accéder au site APAC assurances, assurez-vous que votre association est bien affiliée à la Ligue de l'enseignement.
- > Vous devez être soit le Président, soit le Trésorier de votre association
- > Il faut que vous connaissiez votre numéro d'affiliation (9 caractères), si vous ne l'avez pas demandez-le nous. L'identifiant et le mot de passe seront envoyés sur l'adresse mail du Président ou au Trésorier.
- > Vous devez recopier le texte de sécurité en respectant la saisie des majuscules et minuscules

CONTACTER LES SERVICES DE L'APAC

L'APAC EN DIRECT : N° VERT 0800 200 375

Adresse mail : accueil-apac@laligue.org

RÉDUCTIONS SACEM ET SACD

La Ligue de l'enseignement propose aux associations culturelles et sportives de bénéficier de réductions auprès de la SACEM et la SACD.

Le partenariat Ligue de l'enseignement, SACD et SACEM

Qu'elles soient au cœur de vos pratiques (organisation d'un concert), ou annexes (diffusion de musique lors de manifestations), les œuvres originales que vous diffusez dans le cadre de vos activités associatives sont soumises aux droits d'auteurs. Ces droits transitent par des organismes collecteurs (comme la SACEM et la SACD) qui les reversent : il s'agit de rémunérer les auteurs pour leurs créations.

En échange d'un engagement à sensibiliser son réseau associatif à l'importance du paiement de ces droits, la Ligue de l'enseignement bénéficie et vous fait bénéficier d'une ristourne substantielle accordée par la SACEM et la SACD.

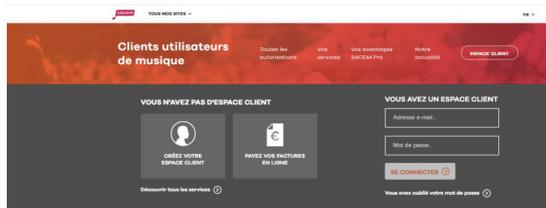
Les protocoles d'accords avec la SACEM

> Pour toutes les structures affiliées

Les associations affiliées à la Ligue de l'enseignement bénéficient de réductions sur les droits d'auteur de :

- . 12.5% pour les manifestations occasionnelles
- . 12% pour la gestion de salles de spectacles et de cinéma
- . 9,5% pour l'organisation de festivals

Ces réductions sont soumises au respect des règles générales de la Sacem. Elles sont cumulables avec la réduction de 20% accordée en cas de déclaration préalable. Il existe par ailleurs de nombreux forfaits payables d'avance.



Faire bénéficier des réductions SACEM aux associations

Pour bénéficier des réductions, l'association doit attester de son appartenance à la Ligue de l'enseignement lors de la création de son compte sur le site de la SACEM, à partir d'une attestation fournie par la fédération.

Sur le site client de la SACEM, l'association choisit le type d'autorisation. Elle clique sur «obtenir cette autorisation en ligne». Après avoir renseigné ses coordonnées, elle indique être membre d'«une association membre d'une fédération signataire d'un protocole d'accord avec la SACEM». Indiquer «LFEFP-la Ligue de l'enseignement» dans la liste déroulante et renseigner la date d'adhésion (date de début et de fin de saison en cours). Pour justifier de l'appartenance à la Ligue elle doit fournir l'attestation à sa délégation de la SACEM.

Le protocole d'accord avec la SACD

Un protocole d'accord signé avec la SACD permet de faire bénéficier les associations affiliées d'une réduction sur les droits d'auteur. Cette réduction ne s'applique qu'au théâtre amateur, et bénéficie à l'association qui crée et joue le spectacle, pas à celle qui organiserait une représentation).

Pour tout contact

Sandrine TERRIER > Référente affiliations

> Coordonnées de votre fédération

Adresse

Ligue de l'enseignement de l'Ain - FOL 01
7 avenue Jean-Marie Verne
01000 BOURG EN BRESSE

Site internet

www.liguefol01.com



Mail

affiliation@fol01.org

Téléphone

04 74 23 80 12

